Les Jeunes Filles de Moins de 18 Ans

seront-elles obligées par la loi à porter un uniforme par suite de cette

SURPRENANTE DÉCOUVERTE QUI FAIT PARAITRE LES FEMMES JEUNES

18 ou 40 ans? Qui peut le Dire?

Le Sénat d'un grand pays envisage déjà une loi qui obligerait toute jeune fille de moins de 18 ans à porter un uniforme ou quelque insigne qui la distinguerait des femmes plus âgées. Depuis la surprenante découverte du Professeur Dr. Stejskal, de l'Université de Vienne, une femme de 35 ou 40 ans peut avoir maintenant presque l'air d'une jeune fille. Ce n'est pas l'âge mais l'insuffisance de Biocrl dans la peau qui cause réellement les ridrs et fait paraitre une femme vieille. Comme preuve, constates la difference entre la peau de votre visage et celle de votre corps. Le Professeur Dr. Stejskel a ceussl à obtenir, de jeunes animeux, du Biocel pur qui, mélangé avec une cccème, rajeunit capidement une peau cidee et vieillie, faisant paraître les femmes étonnamment jeunes, presque à tout âge. Au cours d'essais faits à la Clinique de l'Université de Vienne, sue dra femmes de 55 à 72 ans, les rides disparurent en l'espace de six semaines. Dans la Crème Tokalon, le Biocel est mélangé, juste dans les proportions voulues, avec des éléments extrêmement nutritifs, oliments poue la peau. Employez la Crème Tokalon, Couleur Rose, de soir, avant de vous coucher et la Crème Tokalon, Couleur Blanche (nun grasse) le matin. D'heureux résultats sont garantis dans tous les cas par les préparateurs, sinon, l'argent vous sera remboursé.

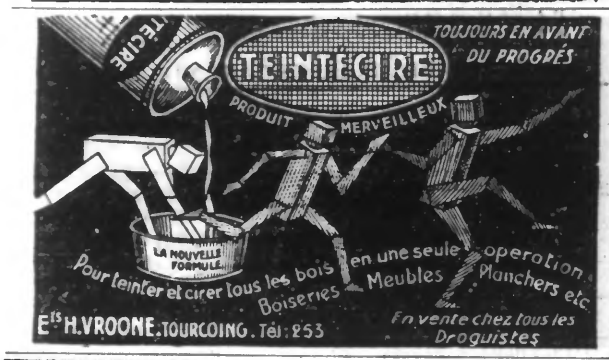

Publications légales.

L'UNION DES TRAVAILLEURS

Sociéte anonyme si coopérative à capital et personnel variables
194, rue du Tilleul, Tourcoing

AUGMENTATION DE CAPITAL

I. — Suivant deliberation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme coopérative à capital et personnel variables de boulangerie, sabrs en cette dénomination : L'Union des Travailleurs des Chemins de fer de Tourcoing et environs » et depuis cette deliberation, L'Union des Travailleurs seulement, dont le siege est à Tourcoing, rue du Tilleul, 194, au capital alors de 40.000 fr., entièrement libere, tenue le 2 Avril 1933, et dont une copie conforme du proces-verbal est deposee aux minutes de Me Debosque, notaire à Tourcoing par acte du 24 Avril, meme mois, il a été apporté diverses modifications aux statuts de ladite société, par ladite assemblée, et par voie de resolutions, et notamment à l'ancienne dénomination qui est devenue celle actuelle, et le Conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital de 40.000 fr., par voie d'emission, en numeraire, de 400 actions de 100 francs chacune, à libérer entièrement à la souscription, à recueillir la souscription des nouvelles actions, à recevoir les versements sur ces actions, à faire la déclaration notarée de souscription et de versement, et à remplir toutes les formalités necessaires.

II. — Cette augmentation de capital a d'abord été realisée jusqu'à concurrence de 200 actions, soit 20.000 francs, ce qui a porté le capital social à 60.000 fr., ainsi que le constate la déclaration de souscription et de versement de cette première tranche, reçue par ledit Me Debosque, notaire, les 19, 20 et 21 Mars 1934, approuvée par deliberation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, anciens et nouveaux de la société, tenue le 8 Avril 1934, dont une copie du proces-verbal est deposee aux minutes de Me Debosque, notaire, par acte du 23 Avril, meme mois, le tout, enregistré et publié conformément à la loi.

III. — Enfin, la deuxième et dernière tranche de l'augmentation de capital, dont il s'agit, a été réalisée pour les 195 actions de surplus, soit 19.500 francs, ce qui a porté le capital social à 80.000 francs, et suivant acte reçu par ledit Me Debosque, notaire, le 26 Mars 1935, enregistré, les membres du conseil d'administration en exercice, ont declaré que les 195 actions de 100 fr. chacune, representant cette dernière tranche de 19.500 fr. avaient été souscrites par 10 personnes et qu'il avait etc versé en espèces, par chaque souscripteur, le montant des actions par lui souscrites, soit ensemble 19.500 francs; à l'appui de cette déclaration, il a été représenté la liste des souscripteurs avec le nombre des actions par eux souscrites, et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

IV. — Et suivant deliberation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires enciens et nouveaux de la même société, tenue le 7 avril 1935, dont un extrait du proces verbal a été deposé aux minutes dudit Me Debosque, notaire, par acte du 20 avril, même mois, ladite assemblée après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'administration, ainsi qu'il vient d'être dit, a constaté que l'augmentation de capital étoit définitivement réalisée, à concurrence des 19.500 francs restant à souscrire, et que le capital social, qui était primitivement de 40.000 francs et avait été porté à 60.500 francs était aujourd'hui porté à 80.000 fr., et a décidé de modifier les statuts de la société et spécialement l'article 7 ayant trait au capital social, comme suit :

ARTICLE 7

Le fonds social est fixé à quatre vingt mille francs, dont dix mille francs de capital irreductible.

« Il est divisé en huit cents actions de cent francs chacune. »

Une expédition conforme de la copie de la deliberation du 2 Avril 1933, et l'acte de dépôt du 24, même mois, a été déposée aux Greffes du Tribunal de commerce de Tourcoing et de la Justice de Paix du canton Sud de Tourcoing, le 27 Avril 1933.

« Une expédition de l'acte de déclaration de souscription et de versement de la première tranche de l'augmentation de capital des 19, 20 et 21 mars 1934, avec la liste de souscription y annexée et de l'acte de dépôt de la deliberation de l'assemblée générale approbative du 8 Avril 1934, avec la copie de cette deliberation y annexée, a été déposée à chacun des mêmes greffes, le 26 Avril 1934.

« Une expédition conforme de l'acte de déclaration de conscription et de versement de la dernière tranche de cette même augmentation de capital du 26 Mars 1935 avec la liste de souscription y annexée et de l'acte de dépôt de la deliberation de l'assemblée générale approbative du 7 Avril 1935 avec la copie de cette deliberation y annexée, a été deposée à chacun des mêmes greffes, le 1er Mai 1935.

Pour extrait, rappel et mention :

Le Conseil d'administration.

84 100

Etude de Me E. SAUVAGE
Commissaire-Priseur à Lille
Hôtel des ventes de Lille
2, rue Ste-Anne. — Tél. 50.03

VENTE AUX ENCHERES

Très Beaux Meubles

Beaux tautsuils style Renaissanes et rustiques. Beaux salons en acajou style Empire. Joli salon noyer. Salon bois doré garnt velours. Tables de salon marqueterie, bois de rose. **Sahuts. Tables de salon et tables à jeu Boulle. Jolies vitrines de salon style anglais acajou et marqueterie.** Vitrine de salon style Louis XV en noyer. Glaces. **Bseux sujets et groupes en bronze.** Vases marbre et bronze. Garnitures de cheminée. **Vases de Sèvres.** Panneaux tapisserie. Chenets fer forge et bronze doré, tentures, tapis. Carpettes de Smyrne. **Lustres cristaux et cuivre, cache-radiateurs tapisseries. Pianos.**

Cinéma Petiné Lus 8 m/m 5. Tableaux et Gravures.

Sehuts, chaises et tautouils, styls rustiques. Colires style rustique. **Horloge de parquet, armoires normandes. Jolis salle manger style mederna en acajou. Salis e manger style Renaissance en chêne sculpté. Buffet gathique. Salis e manger** acajou, chaises, tables, fauteuils. **Beaux tautsuils cuir.**

Bsau lit laque styls Louis XVI garni velours ; tres belle chambre à coucher marqueterie et bronze dorée style Louis XVI. Jolis chembre en acajou garnia lists cuivre, chambre noyer style Louis XV. Chambre à coucher en acajou. **Lit cuivre 2 personnes, literies, lavabos.**

Bella de bains complets, lavabo et bidet porcelaine.

LUNDI 6 MAI 1935
à quatorze heures
Exposition le Dimanche 5 et Lundi 6 de dix heures à midi.

70.800

Etude de Me Jacques GODRON avoué à Lille, Ass. Judic. du 11 Déc. 1933. — DIVORCE E. — Jugement de défaut du 24 Février 1935, prononçant le divorce entre Madame Raymond de Louise VANDENBOSSCHE, épouse de M. Abel Jules PEIGNAT, ladite dame demeurant à Mons-en-Baroeul, rue du Chalet, 1, demanderesse ayant pour avoue Me GODRON. Et poue avoué Me GODRON. Et Monsieur Abel Jules PEIGNAT livreur, demeurant ci-devant à Lille, 197, rue du Fg de Roubaux et actuellement sans domicile ni résidence connus. Défendeur. Et ce au profit de Madame Raymonde VANDENBOSSCHE. — Pour extrait (s.) GODRON. 72.177

Etude de Me CHATTELEYN, avoué Lille, Ass. Judic. Déc. du 15 Octobre 1934 (Lille). — **Séparations de corps et de biens.** — Jugement de défaut du 9 Février 1935, enregistré, prononçant la séparation de corps et de biens entre : Mme Blanche GRUBER, 64, rue de l'Union à Tourcoing. Et : M. Léon VINCENT, rue de Boulogne, 13 à Wattrelos. Au profit de la femme. Pour extrait en conf. de l'art. 247, par. 3 du C.C. (signé), CHATTELEYN 72.174

Etude de Me CHATTELEYN, Avoué. — Lille.

DIVORCE

Jugement contradictoire du 25 Octobre 1934, enregistré, prononçant le divorce entre : M. Aristide LAMPAERT, eue Ledru-Rollin, 10, à Hellemmes, et Mme Marie BLAIN, son épouse, Cité Saint-Joseph à Wambrechies ; Au profit respectif de chacun des époux.

Pour extrait :
(signé), CHATTELEYN.

72180

Etude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, avoué, 50, rue de l'Hôpital Militaire, Lille.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du tribunal civil de première instance de Lille, le vingt octobre mil neuf cent trente-quatre, enregistré.

Il appert :

Que le divorce à été prononcé au profit de Monsieur Georges Victor VERBEKEN, garcon coiffeur, demeurant à Paris, Boulevard de Belleville, 68, à l'encontre de Madame Jeanne Léonie Pauline COLPAERT, epouse de Monsieur VERBEKEN, domicilieo de droit avec son mari, mais en fait residant à Lille, rue des Postes, 37.

Me VANDEWALLE, avoué, occupant pour le sieur Georges Victor VERBEKEN, dans l'instance.

Pour extrait :
(signé), F. VANDEWALLE
72.176

Tribunal de commerce de TOURCOING

Les créanciers de la Liquidation judiciaire du sieur RENÉ DELEMME, tapissier, 102, rue du Général-Séaxnen, à Tourcoing, sont convoqués au Palais de Justice, 65, rue de Gand, 1er étage, à Tourcoing, le Mercredi 8 Mai à neuf heures un quart, pour la nomination de liquidateur définitif. 80100